

# Des emprunts communaux pour les factures du canton

**FINANCES** Une récente demande municipale de facilités de trésorerie a fait réagir le Conseil de Gingins. «C'est juste une précaution légale», dit le préfet.

**DIDIER SANDOZ**  
didier.sandoz@lacote.ch

Il semblait anodin, ce point 8 de l'ordre du jour du dernier Conseil communal de Gingins. Et il était joliment formulé «Facilité de trésorerie». Ce préavis municipal a pourtant nourri de vifs débats et irrité certains élus. Il consistait à accorder à l'exécutif l'autorisation de contracter des emprunts à court terme pour un montant total n'excédant pas 2 millions de francs.

«Nous devons parfois disposer de liquidités dans un délai très court, a expliqué Anthony Hinder, grand argentier communal. Cela arrive notamment pour les acomptes des charges péréquatives qui doivent être honorées avant que la commune ne touche ses rentrées fiscales.»

## Conditions d'emprunt favorables

Le municipal des finances a souligné qu'en ce moment la politique des taux d'intérêt négatifs pratiqués par la BNS permet des emprunts dans des conditions particulièrement intéressantes.

«Ça y est, c'est encore aux communes de s'endetter pour payer leurs factures de l'Etat qui, lui, perçoit nos impôts et ne se presse pas pour les reverser aux communes», a tonné le conseiller Pierre Schaller, déplorant aussi que ce préavis soit présenté sur encouragement de la Préfecture.

Contacté ultérieurement, Jean-Pierre Deriaz, préfet du district de Nyon, précise qu'il n'a fait que d'informer sur la légalité des procédures (lire ci-contre). «Suite à de mauvaises prati-



« Pour un emprunt même de 10 jours, la Municipalité doit avoir l'aval du Conseil. »

**JEAN-PIERRE DERIAZ,**  
PRÉFET DU DISTRICT DE NYON



« C'est une bouée de secours qu'on n'utilisera pas sauf grosses fluctuations. »

**ANTHONY HINDER,**  
MUNICIPAL DES FINANCES DE GINGINS

ques ailleurs dans le canton, j'ai juste rappelé qu'une Municipalité ne peut en aucun cas emprunter, même pour une avance sur 10 jours sans avoir l'aval du Conseil communal. Avec les taux bancaires actuels favorables et les intérêts de retard appliqués sur les factures cantonales, je comprends ces besoins de souplesse de trésorerie.»

Il suffit de demander l'autorisation et le montant maximal pour la législation. «Pour nous, c'est une bouée de secours qu'on ne devrait pas utiliser, sauf en cas de grosses fluctuations sur les factures de la péréquation», a illustré le municipal des finances de Gingins, commune qui a connu un méchant effet de yo-yo des rentrées fiscales et des factures de péréquations il y a quelques années.

## Fronde contre les ponctions de l'Etat

Plusieurs conseillers communaux, avant tout agacés par ces contributions locales au canton, invitaient à «ne pas céder à la demande du préfet. Que les petites communes se mobilisent face aux dysfonctionnements de l'Etat», a plaidé Charles Geninascas. Ce même élu a suggéré de procéder par voie de préavis ponctuels ou simplement par une information municipale à la commission des finances. «La plupart de ces décalages dans notre trésorerie surviennent au cœur de l'été, quand tout le monde est en vacances», a défendu Anthony Hinder.

Résumant l'avis des sceptiques, un conseiller a encore précisé: «Si on refuse, ce n'est pas pour vous priver de liquidités, mais c'est un acte politique!»

Au moment du vote, ils n'ont guère été suivis: 6 avis négatifs et 5 abstentions face à 21 oui. La «facilité de trésorerie» n'a pas été aisée à obtenir mais le grand argentier de Gingins aura bien sa «bouée». ◉

## EMPRUNTS CONTRACTÉS DE FAÇON ILLÉGALE

L'affaire avait été révélée par nos confrères de «24 Heures» en novembre dernier, mais elle n'avait rien de neuf. De longue date, des communes empruntent de façon illégale, négligeant de solliciter l'accord formel de leur Conseil même quand il ne s'agit pas d'investissement mais des liquidités nécessaires dans la bourse communale.

La cheffe du Service cantonal des communes invoquait davantage une mauvaise interprétation de la loi qu'une intention délibérée de la violer. Dans la limite du plafond d'endettement, plusieurs responsables des finances, de petits villages ou de villes, travaillaient avec des avances pour assurer la fluidité de leur trésorerie et honorer les factures courantes.

Au titre de justification, c'est justement ce plafond d'endettement, adopté par chaque collectivité en début de législature, qui a laissé croire aux élus qu'ils pouvaient ainsi contracter des emprunts. Sans volonté de tricher puisque l'information sur ces opérations ponctuelles était généralement communiquée aux conseils communaux ou généraux ou tout au moins à la commission des finances.

Or, le plafond d'endettement est juste une limite mais ne constitue pas une autorisation sans condition de contracter des dettes, rappelle le service cantonal des communes. ◉

## NYON

### Ramassage porte-à-porte pour les déchets organiques

La Municipalité va instaurer un ramassage porte-à-porte pour les déchets verts et organiques ménagers tous les jeudis à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain. Cette disposition s'ajoute à la collecte aux écopoints qui est maintenue pour les déchets organiques. Selon la municipale en charge de ce dossier, Roxane Faraut Linares, le volume comptabilisé aux écopoints pour les épluchures, restes de repas, marc de café, etc., est trois fois moins important que ce qu'il devrait être. Pour rappel, la Municipalité, pour sensibiliser la population, avait distribué des bacs spéciaux d'une contenance de 9 litres. ◉ MCF

## LA GIVRINE

### Dans les traces d'une guide en raquettes

Au vu des conditions d'enneigement, l'édition 2018 de la journée d'initiation Festiraquettes s'annonce bien ce dimanche à la Givrine. Cela fait plus de dix ans que cet événement, organisé par des bénévoles, s'attache à faire découvrir les joies de la raquette à neige au grand public. Sans inscription et pour la modique somme de 20 francs (qui comprend aussi la location des raquettes), petits et grands suivront les pas et les explications d'accompagnateurs professionnels qui connaissent la région du Jura vaudois comme leur poche. Les curieux sont attendus entre 10 et 16 heures. Un thé de l'amitié sera servi à chacun. Le programme prévoit encore un atelier de construction d'igloo et un quiz sur l'environnement avec des prix à gagner. ◉ DSZ/COM

## EN IMAGE



## GLAND

**Le froid? Même pas peur!** En voyant les photos de glace qui circulent sur les réseaux sociaux, Fernanda et Regula, de Gland, et... Regula, de Givrins cette fois, ont voulu apporter une touche humoristique en nous envoyant ce cliché pris à la plage de Gland. Et la baignade, c'était comment? «On n'y a mis que les pieds!», avouent les trois amies. ◉ LOS

PUBLICITÉ

**LE PLAISIR DE FAIRE VOS ACHATS EN FAMILLE**

36 COMMERCES | 5 RESTAURANTS | 700 PLACES DE PARKING | 1 GARDERIE

**La Combe**  
• AU CŒUR DE NYON •